EHPAD
Résidence du Parc
51 240 SAINT GERMAIN LA VILLE
TEL : 03.26.67.52.69 – FAX / 03.26.64.11.45
**e-mail :** mrsaintgermainlaville@wanadoo.fr
http://www.maison-retraite-st-germain-la-ville.org/

# DEMANDE DE LABELLISATION DU DISPOSITIF CLOVI'MALT (Comité LOcal de VIgilance contre la MALTraitance).

## Note d'intention

Après avoir fait le constat que le contexte de notre exercice professionnel auprès de personnes âgées très dépendantes nous soumettait à des situations particulièrement éprouvantes, nous avons du reconnaître que nul n'était à l'abri d'un geste, d'une parole ou d'une attitude maltraitante et que, s'il était facile de mettre en lumière les situations extrêmes, la maltraitance ordinaire est bien plus difficile à démasquer tant elle sait se déguiser de « bonnes intentions ».

A l'initiative d'une aide soignante, nous avons souhaité créer un groupe de réflexion permanent autour des notions de maltraitance et de bientraitance afin de faire de chaque professionnel de la structure, une sentinelle veillant sur le respect des droits de ceux que nous accompagnons dans leur grande vulnérabilité.

La démarche de ce comité qui se réunit au moins une fois par trimestre depuis novembre 2007 et chaque fois que nécessaire, s'appuie sur la Charte des droits et liberté de la personne âgée dépendante. Il rassemble, autour de la volonté de promouvoir une philosophie humaniste et bientraitante de l'accompagnement, des professionnels de la structure, des représentants des familles et des usagers, et fait appel, en fonction des thèmes abordés, à des intervenants extérieurs qui portent un regard neuf sur nos travaux.

Après avoir défini de manière très concrète et directement connectée à notre quotidien à la Résidence du Parc, les situations à risque de maltraitance ainsi que des alternatives bientraitantes pour aider les acteurs de terrains, le CLO VI MALT à travailler à la sensibilisation des équipes et à la construction d'outils utilisables par tous.

Il a ainsi proposé des formations interactives, un mémento des comportements à proscrire, a élaboré un document de signalement des situations à risques, une charte de bonnes pratiques à destination des prestataires extérieurs, a nommé un médiateur chargé de rendre audible la parole des résidents et enfin, organise des temps d'échanges avec le public dans le cadre de conférences débats ouvertes à tous.

Cette démarche a donc pour objet la prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance dans l'accompagnement des personnes âgées particulièrement vulnérables accueillies dans notre EHPAD. Peu à peu, cette démarche permet la mise en place d'un questionnement permanent des professionnels et la transformation profonde de notre relation à l'autre fragilisé par les déficits liés à l'âge et particulièrement aux pathologies cognitives.

La mesure de l'efficacité de notre démarche réside dans le nombre de questions soulevées par les personnels, mais aussi par les résidents eux-mêmes ou leurs familles, par le nombre d'agents participant aux formations et aux temps de réflexion, et par la diminution permanente des actes non conformes à la philosophie de notre structure.